



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE L'AGENCE FEDERALE POUR LA SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE

Notre mission est de veiller à la sécurité de la chaîne alimentaire et à la qualité de nos aliments, afin de protéger la santé des hommes, des animaux et des plantes.

L'AFSCA a conscience de l'influence que ses actions et décisions ont sur l'environnement et veut préserver celui-ci aujourd'hui et pour les générations futures.

Afin de satisfaire aux besoins et attentes de ses partenaires et de la société, l'agence s'est dotée d'un système de management environnemental conforme aux prescriptions du règlement EMAS. Elle montre ainsi sa volonté d'aligner sa politique sur les décisions du gouvernement et de collaborer à la mise en oeuvre du Plan Fédéral pour le Développement Durable.

Le développement durable est l'un des douze objectifs stratégiques du Business Plan de l'AFSCA pour la période 2009-2011, approuvé le 20 février 2009 par Madame Sabine Laruelle, Ministre de l'Agriculture. L'obtention de l'enregistrement EMAS représente une étape importante dans la réalisation de cet objectif.

Dans ce cadre, l'AFSCA prend les engagements suivants :

- Viser une amélioration continue de ses performances environnementales et prévenir la pollution et les nuisances notamment par la prévention et la valorisation des déchets, la réduction de la consommation des ressources naturelles et des matières premières, une politique d'achats durables,...
- Veiller à agir conformément aux exigences, légales ou autres, à l'égard des aspects environnementaux.
- Prendre le facteur environnemental en considération dans les choix stratégiques et les décisions opérationnelles, y compris les aspects environnementaux indirects susceptibles d'être provoqués par nos activités chez nos partenaires et clients.
- Sensibiliser ses collaborateurs en matière d'environnement et de développement durable et les motiver à appliquer efficacement le système de management environnemental.
- Entretenir un dialogue constructif avec les autorités et les organisations environnementales et communiquer régulièrement des informations sur l'impact environnemental des activités de l'AFSCA.

Sur base de l'organigramme existant, l'AFSCA met à disposition le personnel et les moyens matériels suffisants pour atteindre les objectifs environnementaux fixés. Elle veille également à organiser pour ses collaborateurs les formations nécessaires sur le thème de l'environnement.

Sé 04/02/2010

Gil Houins
Administrateur délégué